



Rigaud

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2020 - DEUXIÈME EXERCICE DU RÔLE TRIENNAL 2019-2020-2021

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale* que le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la ville de Rigaud pour le deuxième exercice financier du rôle triennal 2019-2020-2021 a été déposé par l'évaluateur à l'hôtel de Ville de Rigaud, le 11 septembre 2019.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de Ville de Rigaud aux heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant.
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyé par courrier recommandé :

MRC de Vaudreuil-Soulanges
280, boulevard Harwood
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1Y5

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué.
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges à cet effet.

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

Ateliers
municipaux
391, chemin
J.-René-Gauthier

Caserne de
pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue St-Pierre

Donné à Rigaud, ce 17 septembre 2019.

Camille Primeau, LL. B., LL. M.
Greffière